

Fiche d'inscription Février 2024

Nom :

Prénom :

Sexe : Féminin Masculin Date de naissance :

Adresse :
.....

Commune : 49250 Beaufort-en-Anjou

Contacts

E-mail :

Téléphone du jeune :

Téléphone des parents ou du tuteur légal :

E-mail des parents :

Compléments

Couverture sociale : Bénéficiaire Ayant droit

Numéro de sécurité sociale et adresse :

Nom et téléphone du médecin traitant :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Téléphone :

Situation actuelle

Vous êtes : Lycéen(ne) Étudiant(e) Autre

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES :

VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

Je certifie que le mineur est à jour dans ses vaccinations, et notamment celle contre le TÉTANOS Oui Non

Autres.....

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Avez-vous une paire de chaussures de sécurité ? : Oui Non ► Précisez votre pointure :

Taille de chasuble ? M L XL

Pièces à joindre au dossier :

- Fiche d'inscription complète avec la fiche d'autorisation parentale et de droit à l'image.
- Photocopie de votre pièce d'identité
- Justificatif de domicile récent
- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Attestation de responsabilité civile

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (NOM/Prénom)

Responsable légal (préciser le lien de parenté avec le jeune)

- Autorise mon enfant à participer au dispositif « argent de poche » de la commune de Beaufort-en-Anjou, organisé du 26 février au 8 mars 2024 **dans les conditions définies dans le contrat de participation.**
 - Atteste avoir pris connaissance des points suivants :
 - La commune de Beaufort-en-Anjou ne sera en aucun cas réputée employeur du jeune participant à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas le montant versé pour la participation à l'activité ne pourra avoir équivalence de salaire. Aucun bulletin de salaire ne sera établi.
 - Le jeune entrant dans le dispositif devra bénéficier d'une couverture sociale en son nom ou sous couvert de son(s) responsable(s) légal(aux). Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
 - La commune de Beaufort-en-Anjou possède un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité, couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des missions. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.
 - Autorise la commune de Beaufort-en-Anjou à photographier mon enfant dans le cadre de ses missions du dispositif argent de poche et à les publier sur tous les supports de communication, y compris réseaux sociaux
- Oui Non

Le / /2024
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Signature du ou des représentant(s) légal(aux)

Dossier à envoyer à : mairie@beaufortenanjou.fr ou à déposer à l'accueil de Mairie situé 16 Rue de l'Hôtel de Ville, Beaufort-en-Vallée, 49250 BEAUFORT-EN-ANJOU avant la date de clôture indiquée sur le site www.beaufortenanjou.fr.

Tout dossier non complet à cette date ne pourra pas être pris en compte

MISSIONS PROPOSEES PAR LA COMMUNE

Merci de cocher vos souhaits :

- 1 action par jour (3 heures par jour), soit le matin ou l'après-midi
- Veuillez à être disponible aux dates sélectionnées.

Une réunion de présentation aura lieu le Samedi 17 février à 11h

Nom et Prénom :

Services	Missions	Date(s) et Horaire proposée(s)	Lieu de rdv	Nombre de jeunes	demi-journées	Cochez les missions souhaitées
Centre d'Animation	Peinture- Aménagement	du 26/02 au 1/03/24 de 14h-17h	Centre d'animation Toile de Graines 2 rue de Lorraine	2	5	
Centre d'Animation	Peinture- Aménagement	du 26/02 au 1/03/24 de 9h30-12h30		2	5	
Services techniques	Peinture salle omnisport	du 04/03 au 08/03 de 9h00 à 12h00	Services Techniques 1 Allée de la Charmille	3	5	